

Enjeux globaux et gestion des excédents de terrassément

Bruno LETZELTER

Directeur Général de Roger Martin
Président de la Commission technique du SPTF

Patrick VAILLANT

Chef du Groupe des Infrastructures de Transport
Cerema Centre-Est / Laboratoire d'Autun

Un constat : une sur-transposition en droit français de la notion de déchets pour le cas des terres excavées

- ▶ D'un texte communautaire excluant du champ d'application de la directive 2008/98/CE relative aux déchets « *les sols non pollués et autres matériaux géologiques naturels excavés au cours d'activités de construction lorsqu'il est certain que les matériaux seront utilisés aux fins de construction dans leur état naturel sur le site même de leur excavation* »,
- ▶ Le droit français considère comme relevant de la législation sur les déchets toute terre excavée sortant d'un chantier

Une réalité : 1 75 millions de tonnes d'excédents de terrassement à gérer chaque année

- ▶ 2,5 tonnes par habitant et par an, à comparer au 350 kg de déchets ménagers par habitant et par an
- ▶ l'Etat et les collectivités territoriales s'assurent qu'au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers dont ils sont maîtres d'ouvrage sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, au sens de la directive 2008/98/CE (art. 79 de la LTECV)
- ▶ Une hiérarchie des modes de gestion des déchets qui privilégie le réemploi et la réutilisation (art. L541-1 du CE)

Un chantier : rédiger un guide relatif à la valorisation de terres excavées dans des projets d'infrastructures linéaires

- ▶ Limiter la gestion sous statut de déchet aux seuls cas qui le nécessitent
- ▶ Proposer un référentiel environnemental clair et opérationnel pour le réemploi ou la réutilisation des terres excavées sur ou en dehors du site de leur excavation
- ▶ Proposer des outils de gestion facilitant et sécurisant les échanges (diagnostic, bourse au terres, bordereau de suivi)
- ▶ Objectif de finalisation de la rédaction : **fin 2018**